

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 04221 Numéro SIREN : 883 702 326 Nom ou dénomination : A C S COURSES

Ce dépôt a été enregistré le 31/10/2023 sous le numéro de dépôt 22614



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DGFIP N° 2065 2022

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code Général des Impôts)

Exercice ouvert le 01/01/2021 Et clos le 31/12/2021 31 OCT. 2023

Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case ☐

22615

A IDENTIFICATION		Adresse du siège social	
Désignation, SIRET, Adresse de la société : ACS COURSES 1 DE L'OCTROI 93210 SAINT-DENIS 93210 ST DENIS 88370232600017			
Ancienne adresse : (en cas de changement)		B ACTIVITE	
N° Téléphone :		Activités exercées : TRANSPORT DE MARCHANDISES PLUS DE 3T5 Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	12 352
Bénéfice imposable à 15%	Résultats net de cession/concession sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%		
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérés (art. 238 quindecies)	
3. Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zones Franches Urbaines - Territoire entrepreneur ☐	Zone de développement prioritaire Art. 44 septdecies ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐		Zones franches d'activités Art. 44 quaterdecies ☐	Zone de restructuration de la défense Art. 44 terdecies ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐	Autres dispositifs ☐	
Bénéfice (-) ou déficit (-) exonéré		PV exonérées relevant du taux à 15%	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif (art. 244 quater W du CGI) (cocher la case) ☐			

D - IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F - ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration 2065)

Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration ☐	Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration par la tête de groupe ☐
Nom et adresse de l'entreprise du groupe désignée pour saisir la déclaration si ce n'est pas la tête de groupe :	Nom et adresse de société tête de groupe :

G - COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☐ OUI ☐ SI oui, indication du logiciel utilisé : MTAE

ECF : ☐ Désignation du prestataire :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
	SAS AB CONSULTING 5 RUE DU DR HENOUILLE 94230 CACHAN FR
Tél :	Tél : 0624310174
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	1 Rue de la République - Saint-Denis Date : 30042022 93210 LA PLAGE SAINT DENIS Qualité et nom du signataire : MR CHERICHI 883702326 R.C.S. Bobigny PRESIDENT
N° d'agrément du CGA :	
CGA ☐ Viseur Conventionné ☐ Tél :	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFIP N° 2065 Bis 2022

Désignation de l'entreprise **ACS COURSES**

et Date de clôture de l'exercice **31/12/2021**

J – DIVERS	
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

K – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)		36 911
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputées sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisées au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE ou exercice

Désignation de l'entreprise : ACS COURSES

du : 01/01/2021

Adresse : 1 DE L OCTROI 93210 SAINT-DENIS

93210

ST DENIS

au : 31/12/2021

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	453
Total	453

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑨) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑩	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑪	453	- de l'exercice ⑫	
- de l'exercice précédent ⑬		- de l'exercice précédent ⑭	
Nom et qualité du signataire MR CHERICHI PRESIDENT		À LA PLAINE SAINT DENIS le Signature :	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2022

Désignation de l'entreprise		ACS COURSES		93210 ST DENIS		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		1 DE L'OCTROI 93210 SAINT-DENIS		93210 ST DENIS				
Numéro SIRET *		88370232600017						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		08		
						Exercice N clos le 31/12/2021		
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
						Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012		
		Autres *		014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	23 100	030	6 158	16 941	
	Immobilisations financières * (1)		040		042			
	Total I (5)		044	23 100	048	6 158	16 941	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
		Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	48 644	070	48 644	
		Autres * (3)		072	1 495	074	1 495	
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	571	086	571		
	Charges constatées d'avance *		092		094			
Total II		096	50 710	098	50 710			
Total général (I + II)				110	73 810	112	6 158	
							67 652	
PASSIF						Exercice N 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120			4 500	
	Ecart de réévaluation			124				
	Réserve légale			126				
	Réserves réglementées *			130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			131				
	Report à nouveau			134			-2 932	
	Résultat de l'exercice			136			-12 798	
	Provisions réglementées			140				
	Total I			142			-11 231	
Provisions pour risques et charges			Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166			51 270	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés à l'exercice N :)			169	1 989		27 613	
	Produits constatés d'avance			174				
Total III			176			78 883		
Total général (I + II + III)				180			67 652	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	20 100

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire de l'exploitant (article 302, sections A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		ACS COURSES		Néant ☐ *			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le 31/12/2021			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				709		710		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		715		714		
		Services			717		718		
							91 607		
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				727		
	Production immobilisée *						724		
	Subventions d'exploitation reçues						726		
	Autres produits						730		
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232		91 607			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						734		
	Variation de stock (marchandises)*						736		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						738		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						740		
	Autres charges externes* :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		742		50 200		
	Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		743		744		
	Remunérations du personnel*						750		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						752		
	Dotations aux amortissements*						754		
	Dotations aux provisions						756		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				759		762	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				760		761	
		Total des charges d'exploitation (II)		764		103 790			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				770		-12 183			
Produits financiers (III)		280				794			
						790			
						300			
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		615			
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310		-12 798			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312		314			
						12 798			
REINTEGRATIONS	Remunérations et avantages personnels non déductibles*				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39 4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles*				322				
	Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033-MOT SD)				324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs Liquidatives sur OPC	248		446		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 219 sexies D))		249		751		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
DEDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU-11 (44 octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138				
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quaterdecies)	991		Investissements outre-mer	344				
	ZIANG (44 quaterdecies)	345							
	Bassins Urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexies du)	992		Zone de développement prior.	993				
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit				346		350	
		Déduction Exceptionnelles :	- art. 39 decies				655		
			art. 39 decies A				643		
			art. 39 decies B				645		
			art. 39 decies C				647		
			art. 39 decies D				648		
			Simulateur de conduite (art. 39 decies F)				641		
			art. 39 decies F				990		
art. 39 decies G				649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352		354			
						12 352			
Déficits	Déficits de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		372			
						12 352			

[illegible]

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 307, Septies A bis du Code général des impôts).		Désignation de l'entreprise : ACS COURSES										Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
		Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	3 000	462	20 100	464		466	23 100				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	3 000	492	20 100	494		496	23 100				

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552	6 158	554		556	6 158
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572	6 158	574		576	6 158

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virees de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values			
					Court terme * ⑤	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Regularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 303 A septies A bis du code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : ACS COURSES						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
	Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Autres Immobilisations incorporelles	700		705		2				
Terrains	710		715		3				
Constructions	720		725		4				
Installations techniques, matériel et outillage	730		735		5				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		6				
Matériel de transport	750		755		7				
Autres immobilisations corporelles	760		765		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780
TOTAL	770		775						
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)								982	2 932
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982b	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982t	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	2 932
Déficits de l'exercice								860	12 352
Total des déficits restant à reporter								870	15 284
III DIVERS									
Primes de cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application de l'article 154 bis du CGI	325		381				
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327						
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380				
N° du centre de gestion agréé					388				
Montant de la TVA collectée					374	10 214			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378	7 224			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398				
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397				

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : ACS COURSES	Néant ☐
Exercice ouvert le : 01/01/2021	et clos le : 31/12/2021
Données en nombre de mois 12	

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	376	2.00
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	

IV - Valeur ajoutée produite		
Total 1 + Total 2 + Total 3	137	

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE-SD. Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.		
Mono-établissement au sens de la CVAE		020
Chiffre d'affaires de référence CVAE (Report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022
Effectifs au sens de la CVAE		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art.223 A du CGI)		026
Période de référence	du	au
Date de cessation		186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 1330-CVAE-NOT-SD (*\$ Répartition des salariés*) et dans la notice n° 2033-NOT-SD (*\$ Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs*).

SAS A C S COURSES
SAS au capital de 19 080€
1 RUE DE 1 OCTROI LA PLAINE SAINT DENIS
93210 LA PLAINE SAINT DENIS
RCS BOBIGNY 883 702 326

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2021**

Chers actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Présentation des états financiers

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution.

Durée en mois de l'exercice	12
Chiffre d'affaires net	91 607
Subvention d'exploitation	0
Autres produits	0
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	91 607
Achats de matières premières	0
Autres charges externes	50 200
Impôts et taxes assimilés	0
Charges de personnel	47 599
INSUFFISANCE BRUTE EXPLOITATION	<6 192>
Dotations aux amortissements Et provisions	5 988
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	103 790
RESULTAT D'EXPLOITATION	<12 183>
Charges financières	0
Produits financiers	0
Charges exceptionnelles	615
Produits exceptionnels	0
Impôts sur les sociétés	<12 798>
RESULTAT NET COMPTABLE	12 798

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien ne particulier à signaler

Activité de la société en matière de recherche et développement

Rien ne particulier à signaler en matière de recherche

Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus à votre président.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un résultat déficitaire de <12 798>€.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- Report à nouveau pour : <12 798>€.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

Dépenses non déductibles fiscal

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui sont proposées recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre président, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le président

SAS A C S COURSES
SAS au capital de 19 080€
1 RUE DE 1 OCTROI LA PLAINE SAINT DENIS
93210 LA PLAINE SAINT DENIS
RCS BOBIGNY 883 702 326

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN
DATE DU 07/06/2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 7 juin à quatorze heures, les actionnaires se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation de la présidence.

Sont présents ou représentés :

MONSIEUR CHERICHI ABDELLAH	212 PARTS
MONSIEUR KHANOUSSE SALIM	212 PARTS
Soit	424 PARTS

Sur un total de 424 parts composant le capital social MONSIEUR CHERICHI préside la séance en qualité de président associé.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des actions sociales.

Le président dépose sur le bureau et à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des actionnaires non dirigeants plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée, et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la présidence, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Quitus à la présidence,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le président donne ensuite lecture des rapports de la présidence et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture de la présidence sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice, s'élevant à <12 798>€, de la manière suivante :

- Report à nouveau pour : <12 798>€.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, à été signé par la gérance et les associés.

Le président



EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 DECEMBRE 2021**

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affectation du déficit de l'exercice, s'élevant à <12 798>€, de la manière suivante :

- Report à nouveau pour <12 798>€.

A C S COURSES
1 Rue de l'Octroi la Plaine-Saint-Denis
93210 La Plaine-Saint-Denis
Tél: 06 17 51 75 44 / 06 46 16 78 07
883 702 326 R.C.S. Bobigny